

Juges et procureurs vaudois

La surveillance de la justice a encore besoin de réglages

Critiqué par le Tribunal cantonal, le projet de Conseil de la magistrature fait aussi l'objet de remarques des avocats et du Ministère public.

Philippe Maspoli

La justice doit être indépendante, tout le monde est d'accord. Mais il arrive qu'elle dysfonctionne, ne respecte pas ses devoirs ou commette des erreurs crasses. Les récents soubresauts du Ministère public de la Confédération l'ont montré. L'idée de créer un Conseil de la magistrature dans le canton de Vaud, afin d'exercer une «haute surveillance» disciplinaire et administrative, est défendue depuis 2010, notamment par les avocats. L'affaire Claude Dubois, un récidiviste qui avait assassiné la jeune Marie en 2014 après être sorti de prison muni d'un bracelet électronique, a réactivé l'idée, préconisée par le rapport de l'ancien procureur général tessinois Dick Marty.

Six ans plus tard, le Conseil d'État a présenté son avant-projet, né sous les auspices de la Verte Béatrice Métraux. Christelle Luisier (PLR) a repris le domaine des institutions, en plus du territoire, et il lui appartient désormais de mener ce dossier dont la consultation s'est terminée à la mi-septembre.

Risque de «blocages»

Les réactions sont contrastées et d'importants réglages seront à coup sûr nécessaires avant que le projet définitif ne soit soumis au vote des députés. Le Tribunal cantonal est particulièrement critique: «L'objectif fondamental de



Lors de l'audience d'appel des douze activistes du climat, le procureur général Éric Cottier a évoqué le Conseil de la magistrature en projet pour s'occuper du cas du juge de première instance Philippe Colelough.

L. GILLIÉRON/KEYSTONE

simplification n'est clairement pas atteint par l'avant-projet de loi soumis à la consultation.» Plusieurs organismes parlementaires, qui ont leur mot à dire sur la justice, verraient leurs compétences réduites tout en conservant certaines prérogatives. «Un important risque de conflits et de blocages est à prévoir», s'in-

quiète le président, Eric Kaltenrieder. Sa position est dès lors tranchée: «Le Tribunal cantonal est sur le principe favorable au maintien du système actuel et opposé à l'instauration d'un Conseil de la magistrature, du moins dans la forme et les trop larges compétences prévues dans l'avant-projet.»

Le risque de «conflits de compétence» taraude également le Ministère public, favorable au principe d'un Conseil de la magistrature comme l'a rappelé le procureur général Éric Cottier lors du procès en appel des jeunes militants du climat (*voir encadré*). Dans sa prise de position, le Parquet pointe un «éparpillement

des compétences» entre le Conseil de la magistrature et des organismes parlementaires existants.

La composition du conseil propose également des remarques. L'avant-projet discuté envisage neuf membres répartis en quatre magistrats (juges et procureurs), un avocat, un professeur de droit et trois membres provenant d'autres milieux. Selon le Ministère public, les magistrats devraient être majoritaires - il en faut donc cinq - afin notamment de «diminuer l'emprise des appareils de partis» sur le futur organe.

L'expérience des avocats

Les avocats, de leur côté, souhaitent voir siéger deux d'entre eux au lieu d'un: «Ces deux avocats apporteront le regard et l'expérience des usagers des tribunaux et leurs connaissances des nécessités impérieuses des justiciables», affirme le bâtonnier Nicolas Gillard.

Fervent soutien de la création d'un Conseil de la magistrature, l'Ordre des avocats vaudois «espère que le Conseil d'État n'attendra pas plusieurs années avant de soumettre au Grand Conseil un projet de loi qui, il faut l'espérer, réunira autour de lui un large consensus». Un consensus que le procureur général estime «manifestement difficile à concrétiser».

Le Conseil d'État envisage une entrée en vigueur de la nouvelle loi le 1^{er} janvier 2023, soit le début de la prochaine législature judiciaire. Le Ministère public juge cette échéance «problématique». Une phase transitoire est selon lui nécessaire avant une mise en œuvre à décaler au 1^{er} janvier 2024. L'agenda sera-t-il modifié? Dans quelle mesure les réactions de fin de consultation influenceront-elles le projet? Le Département des institutions et du territoire se montre circonspect, jugeant «prématuré de se prononcer sur ce dossier qui est en cours de traitement».

Menaces sur le juge Colelough

● Le projet de Conseil de la magistrature était l'invité surprise du procès en appel des douze activistes du climat condamnés le 24 septembre pour leur action au Credit Suisse. Selon le procureur général Éric Cottier, le juge Philippe Colelough, qui avait acquitté les militants en première instance, aurait violé son devoir de réserve parce qu'il s'était exprimé dans «24 heures» une semaine avant l'audience au Tribunal cantonal. La menace était palpable: «Laissons cela à l'autorité disciplinaire, en attendant un Conseil de la magistrature que d'aucuns, dont M^e Mahaim et

moi, appellent de leurs vœux.» Raphaël Mahaim, député Vert, est aussi un des avocats engagés dans la cause des activistes. Partisan d'un Conseil de la magistrature, il s'oppose à Éric Cottier au sujet de Philippe Colelough: «Il n'a fait que dire que son jugement de première instance n'est pas politique, ce qui est une évidence.» Le procureur général ne dénoncera pas formellement le cas à l'Autorité de surveillance du Tribunal cantonal qui, elle, reste discrète sur une action de sa part. Éric Cottier avait encouru la même critique il y a dix ans. François Légeret, en prison à vie pour le meurtre de

sa sœur, de sa mère et d'une amie de celle-ci, reprochait au magistrat d'avoir violé sa présomption d'innocence en s'exprimant dans les médias avant son procès en révision, en 2010. Le Bureau du Grand Conseil avait finalement renoncé à ouvrir une enquête administrative. Le procureur général estime que son cas est différent de celui de Philippe Colelough: il était partie au procès et non juge. En outre, c'était son dossier, alors que l'affaire des activistes se trouvait entre les mains du Tribunal cantonal lorsque le juge Colelough s'est exprimé. **P.H.M.**

Les opposants aux éoliennes réclament des analyses géologiques

Énergie
Selon Paysage Libre Suisse, qui s'appuie sur l'étude d'un physicien de Pully, les sous-sols calcaires favoriseraient des niveaux élevés d'infrasons.

La Confédération ignore le danger des infrasons transmis par le sous-sol et c'est une raison suffisante pour instaurer un moratoire sur la construction des éoliennes en Suisse. Tel est le message que veut faire passer l'organisation Paysage Libre Suisse. Celle-ci rassemble les divers mouvements antiéoliens du pays et se définit en faveur d'une «politique raisonnable de l'énergie et de l'aménagement du territoire».

Au surlendemain du refus des citoyens de Sonvilier d'un parc éolien, l'organisation publie une étude signée d'un physicien pour étayer sa revendication. Dimanche, le non de la commune bernoise a démontré que la population suisse ne veut plus de projet d'éoliennes, a estimé Paysage Libre Suisse, qui demande à la Confédération d'«élaborer un plan de sortie de l'éolien». Mardi, elle a diffusé un document

intitulé «Intensité des infrasons émis par les éoliennes et sa dépendance du sous-sol et d'effets résonnants dans les constructions» qui l'amène à demander un moratoire sur la construction de nouveaux parcs éoliens. Un tel moratoire serait «nécessaire aussi longtemps que les mesures adéquates ne sont pas définies par voie d'ordonnance [...] pour que la nature du sous-sol soit soigneusement prise en compte dans les procédures de permis de construire».

«Paysage Libre Suisse demande à la Confédération d'élaborer un plan de sortie de l'éolien»

Dans son étude, Jean-Robert Jeanneret estime que les infrasons émis par les éoliennes se propagent dans les sous-sols durs composés de calcaire. Il déduit cette affirmation d'observations fondées sur des études scientifiques portant sur les périmètres autour des parcs existants en Italie et en Allemagne. Au moyen de calculs, le physicien as-

sure que les niveaux d'intensité des infrasons, convertis en «décibels sonores acoustiques», sont «parfois proches du seuil sensible». Il décrit aussi un phénomène d'amplification fortes pouvant se produire dans les pièces en sous-sol des habitations et dépasser les valeurs limites.

Au crible des géologues

L'auteur recommande «que des sites potentiellement identifiés pour des nuisances infrasonores fortes soient l'objet d'une campagne de mesures vibratoires dans le sol à plusieurs positions et que des mesures infrasonores et vibratoires soient faites conjointement dans des habitations problématiques». Il demande que chaque projet de parc éolien soit passé au crible des géologues.

Physicien à la retraite et habitant de Pully, Jean-Robert Jeanneret était employé du CERN, pour lequel il a participé à plusieurs recherches publiées. Il s'est exprimé à plusieurs reprises contre les projets d'éoliennes, critiquant notamment leur rendement jusqu'à présent. Il était cité comme expert par les opposants au projet Sur Grati (Vallorbe, Vaulion, Premier) devant le Tribunal cantonal en 2017. **Jérôme Cachin**

Envergure doit donner ses ailes à l'aéropôle

Payerne
La Commune et l'entreprise Losinger Marazzi veulent construire un bâtiment proposant 8000 m² de plancher.

«La mise à disposition d'espaces locatifs de bureau par le biais du bâtiment Payerne Airport en mars 2019 nous a permis de passer de 3 à 16 entreprises implantées à Swiss Aeropole. Avec Envergure, nous compléterons notre offre d'hébergement de surfaces industrielles, ce qui permettra une plus grande souplesse d'accueil vu sa situation sur l'Aéropôle 2.» Directeur du *business park* de Swiss Aeropole SA, Massimo Fiorini s'est réjoui de la mise à l'enquête d'un nouveau bâtiment sur la seconde partie du parc technologique payernois.

Annoncé depuis le début de l'année, le bâtiment Envergure, qui doit s'implanter sur un terrain de 10'000 m² et proposer 8000 m² de surface de plancher, passe son examen en vue du permis de construire depuis mardi. Dévisé entre 22 et 25 millions de francs, le futur incubateur de sociétés sera bâti par Losinger Marazzi SA, en partenariat avec la Commune. Le principe de

mise à disposition du terrain n'est pas encore déterminé. Il se fera soit par une vente, soit par un droit distinct et permanent.

Deux ailes

«Les futurs locataires pourront bénéficier de surfaces allant jusqu'à 6 mètres de plafond au rez-de-chaussée, puis 3,5 mètres dans les deux niveaux supérieurs», a présenté Ophélie Mathieu, responsable du développement immobilier de l'entreprise de construction. Envergure se présentera en deux ailes, reliées par un imposant volume de 6500 m³ tout en hauteur, qui pourra servir de salle de certification de drones, mais aussi d'espace partagé et événementiel.

Le bâtiment fait partie du concept de développement de la zone Aéropôle 2, qui propose 250'000 m² de surfaces industrielles. Tout en conservant des espaces extérieurs verts, l'idée est de donner une signature architecturale inspirée de l'aéronautique.

Envergure doit donner son identité au site. Selon le calendrier, la construction sera lancée dès que la moitié des surfaces seront réservées. Dans l'idéal, la première pierre pourrait être posée au second semestre 2021 pour une livraison fin 2022. **Sébastien Galliker**

Commission disciplinaire à l'École hôtelière

Lausanne

La soirée qui a mené 2500 étudiants en quarantaine aura des suites.

L'École hôtelière de Lausanne (EHL) va convoquer une commission disciplinaire interne suite à la soirée qui a provoqué la mise en quarantaine de 2500 étudiants. Contacté mardi par Keystone-ATS, le responsable de la communication de l'EHL, Sherif Mamdouh, «n'exclut pas des mesures correctives à l'encontre des personnes qui ont organisé la soirée». Il n'a pas précisé la durée de cette enquête.

Cette mesure fait suite à la quarantaine imposée par le médecin cantonal vaudois aux presque trois quarts des effectifs étudiants de la haute école. Le 16 septembre, la veille de la fermeture des discothèques vaudoises, une soirée organisée par des étudiants de l'EHL au D!Club de Lausanne avait révélé un foyer d'infection au coronavirus. Onze personnes avaient été testées positives.

Cette quarantaine a pris fin mardi. «Les mesures sanitaires sont toujours une priorité», indique Sherif Mamdouh. Nous allons aussi agir en interne pour sensibiliser les étudiants et responsabiliser les personnes qui ne seraient pas enclines à respecter ces prescriptions.» Le porte-parole ajoute qu'il y a déjà une plus grande prise de conscience au sein du corps étudiantin.

Les étudiants peuvent à nouveau suivre leur cursus académique de manière présentielle alternée. Une partie d'entre eux se rend sur place, alors que l'autre suit les cours à distance. **ATS**

Lausanne

Un arbre, un enfant, sans les enfants

La traditionnelle journée «Un arbre, un enfant» n'aura pas lieu le 3 octobre, Covid-19 oblige. Les nouvelles mesures fédérales et cantonales contraignent la Ville de Lausanne à annuler cette manifestation commémorative dans sa forme habituelle. Les Lausannois nés en 2019 auront tout de même droit à leur arbre. Les forestiers du Service des parcs et domaines planteront les 1592 chênes prévus et les familles concernées recevront les images de la plantation et un plan qui leur permettra de visiter «leur» forêt ultérieurement. **C.CO.**

Accidents

Soirée noire sur les routes

Un automobiliste a été gravement blessé alors qu'il circulait d'Yverdon vers Yvonand lundi vers 22 h. Sa voiture a quitté la route puis heurté un arbre. Le pronostic vital du conducteur de 20 ans est engagé. Tout témoin est prié de contacter le 021 333 5 333 pour faire avancer l'enquête. Une heure plus tard, un automobiliste qui circulait depuis Essertens a perdu la maîtrise de sa voiture au terme d'une longue rectiligne. L'auto a heurté un mur à l'intersection de la route de Lausanne et celle des Tavernes, à Châtillens. L'homme de 29 ans, domicilié à Lausanne, est décédé sur place. **G.WY**